

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022

Le conseil municipal légalement convoqué en date du 13 décembre 2022, s'est réuni en mairie, le 19 décembre 2022, à 19h00, sous la présidence de Richard LABALME, maire.

Présents : GUILLET Josiane, TATON Dorothée, LOURENCO Jean-Marc, BOUQUIN Maryline, REVOL Dominique, CHANUDET Guy, LABALME Richard, BALME Anne-Lise, CABAUD Bernard, VERCHERAT Marie-Jeanne, MORIN Brigitte, PERRAUD Nathalie,

Excusés : MARGUIN Xavier, GATHERON Sandrine

Absents : SANLOUP Franck

Secrétaire de séance : TATON Dorothée

Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 12

Ordre du jour :

1. Présentation des virements de crédits nécessaires pour la fin d'année
2. Délibération de décision modificative pour virer 63 000 € du compte 21318 au compte 2313
3. Analyse financière présentée par B. CABAUD
4. Présentation du 1er rendu de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain sur l'étude « aménagement cœur de village »
5. Devis proposé pour nettoyage des croix de la Commune
6. Proposition de projets pour demande de subvention 2023
7. Délibération pour subvention de 1 000 € au comité d'animation pour la fête du village
8. Délibération prime pour la médaille des 20 ans de l'ATSEM

1. Présentation des virements de crédits nécessaires pour la fin d'année

Le Maire présente les 2 virements de crédits effectués cette fin d'année pour honorer les dernières factures de l'année en fonctionnement.

2. Délibération de décision modificative

Dans le cadre de la rénovation des logements au-dessus de la mairie, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits d'un compte à l'autre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de diminuer de 63 000€ le compte 21318 chapitre 21 (autres bâtiments publics) et d'augmenter de 63 000 € le compte 2313 chapitre 23 (constructions).

3. Analyse financière présentée par B. CABAUD

Bien que la commune mène une politique d'investissement soutenu pour 2021-2022, son taux d'endettement par habitant reste inférieur aux communes de la même strate du département.

Les charges par habitants sont aussi inférieures à la moyenne départementale, gage d'une gestion rigoureuse.

On peut noter que les ressources par habitant sont inférieures aux moyennes départementales. Ceci est essentiellement dû à de faibles ressources propres de la commune et à une fiscalité communale plus faible que la moyenne.

4. Présentation du 1er rendu de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain sur l'étude « aménagement cœur de village »

Monsieur le Maire présente la 1ère analyse. On peut constater que l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain n'a pas suivi les réflexions faites par le conseil municipal. Ce 1er projet rendu fait l'objet d'une demande de modification importante.

Une prochaine étude devrait nous être rendue pour fin janvier.

5. Devis proposé pour nettoyage des croix de la Commune

Un devis de 1 750 € est proposé pour le nettoyage de 5 monuments. Le conseil municipal accepte à l'unanimité que Monsieur le Maire signe le devis.

Les travaux sont prévus au printemps 2023.

6. Proposition de projets pour demande de subvention 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose les projets suivants :

- Reprise de la terrasse de la salle des associations
- Rafrachissement de la salle des maternelles à l'école
- Amélioration/rénovation énergétique de la 2ème salle de l'auberge

Pour rappel, des études sont en cours :

- Zonage eau pluviale
- DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)
- Aménagement centre village
- Etude énergétique et photovoltaïque de la mairie et de l'école
- Finir le PLU
- Réaménagement de la grange vers le restaurant pour création d'un appartement et d'un rangement adapté pour l'auberge.

7. Délibération pour subvention de 1 000 € au comité d'animation pour la fête du village

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser la somme de 1 000€ à l'association du Comité d'Animation pour soutenir l'organisation de la fête du village du 26 août 2023.

8. Délibération prime pour la médaille des 20 ans de l'ATSEM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser la somme de 400 € à Anne-Laure FLAMIN, ATSEM à ILLIAT depuis 20 ans.

Point supplémentaire

9. Délibération pour subvention de 3 000 € à la coopérative scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser la somme de 3 000€ à la coopérative scolaire pour soutenir l'organisation de la classe de neige de l'école qui aura lieu au mois de mars 2023.